



Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

63^e séance plénière

Mercredi 24 novembre 1999, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Gurirab (Namibie)

En l'absence du Président, le Prince héritier Albert (Monaco), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 22 de l'ordre du jour (suite)

Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique

Projet de résolution (A/54/L.26)

M. Zackheos (Chypre) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord exprimer ma vive satisfaction de voir autant de pays s'associer pour parrainer le présent projet de résolution, illustrant ainsi l'importance qu'accorde la communauté internationale à l'idéal olympique. La tâche majeure consiste maintenant à prendre les premières mesures pratiques pour réellement observer la Trêve olympique pendant les Jeux olympiques d'été et d'hiver, à partir des Jeux olympiques d'été de Sydney, en Australie. La Trêve olympique est l'expression de l'aspiration de l'humanité à la paix, à la compréhension et à réconciliation ainsi qu'à la noble notion de distinction fondée sur une compétition honnête. Dans la recherche de l'excellence chaque athlète est égal, et la victoire est le résultat du talent, de la formation, du travail acharné et de la persévérance. La discrimination à l'égard d'un pays ou d'une personne fondée sur la race, la religion, la politique, le sexe ou toute autre considération est incompatible avec l'esprit olympique.

Il importe de renforcer le respect de l'éthique olympique, et il faut surtout conduire les Jeux dans un esprit d'équité. À cet égard, il faut louer les efforts déployés pour lutter contre l'utilisation des anabolisants et des autres médicaments interdits.

Chypre, qui est un petit pays, a depuis son indépendance poursuivi une politique étrangère active fondée sur le droit international et sur la Charte des Nations Unies, qui est conforme aux idéaux olympiques et les respecte. La dernière manifestation de notre volonté de devenir une passerelle de paix dans notre région névralgique de la Méditerranée orientale et un havre d'harmonie et de compréhension pour toutes les communautés vivant sur l'île, est la proposition de démilitarisation de Chypre faite par le Président Clerides. En cette occasion solennelle, nous renouvelons notre appel pour que cette proposition soit acceptée, afin que Chypre puisse participer aux prochains Jeux olympiques en tant qu'État réuni et pacifique.

Le peuple chypriote est très satisfait de la décision du Comité international olympique d'organiser les Jeux olympiques de 2004 en Grèce, lieu de naissance du Mouvement olympique. Nous considérons cette décision comme un appel à un nouveau départ et une expression de la volonté collective de l'humanité de faire du XXI^e siècle une période d'efforts sérieux en faveur de la paix, du progrès social et de la prospérité.

Le XXe siècle, qui tire à sa fin, a connu deux guerres mondiales, des antagonismes idéologiques, des conflits régionaux et locaux et la politique de nettoyage ethnique. Il faut espérer que les droits de l'homme et le respect du droit international deviendront la norme dans le nouveau millénaire.

Pour terminer, je voudrais rendre hommage aux grands efforts du Comité international olympique qui a inculqué ces idéaux à la jeunesse, ce qui garantit un monde meilleur et plus humain.

M. Šimonović (Croatie) (*parle en anglais*) : Je tiens à présenter les sincères condoléances de la Croatie voisine au peuple italien et à la famille éprouvée à l'occasion du décès d'Amintore Fanfani, ancien Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Italie. C'était un véritable homme d'État.

La Croatie est aussi très heureuse de voir Son Altesse Sérénissime présider cette séance.

Il y a peu de thèmes qui fassent l'union de pratiquement tous les États Membres de l'ONU comme celui que nous examinons aujourd'hui : l'idéal olympique. Les principes sur lesquels Pierre de Coubertin a fondé les Jeux olympiques modernes sont toujours d'actualité pour l'humanité. Il est donc approprié que, compte tenu de la ressemblance qui existe entre l'idéal olympique et les buts de l'Organisation des Nations Unies, ce soit une coutume d'inscrire ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale à la session précédant chaque année olympique.

Les principes fondamentaux de la charte olympique parlent de mettre le sport au service du développement harmonieux de l'homme, en vue d'encourager la création d'une société pacifique soucieuse de la dignité humaine. Dans la poursuite de ces objectifs, le Mouvement olympique — de façon unilatérale ou avec d'autres organisations — s'efforce de contribuer à un monde pacifique et meilleur, sans aucune discrimination. En même temps, les efforts de l'Organisation des Nations Unies, comme l'indique la Charte, comprennent, entre autres, le maintien de la paix et de la sécurité, le développement entre nations de relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes et la réalisation de la coopération internationale. Il est clair que les deux institutions, chacune à sa façon, s'efforcent de réaliser les objectifs les plus nobles et les plus honorables de l'humanité.

En tant que pays relativement nouveau, né pendant une période de troubles, la Croatie éprouve une affinité particulière pour les valeurs de l'idéal olympique. Alors qu'une guerre d'agression était menée contre elle, et après sa reconnaissance par la communauté internationale quelques mois auparavant, la Croatie a participé avec distinction aux Jeux olympiques de Barcelone. Le symbolisme de l'adhésion à la famille des nations en devenant membre de l'ONU et en participant tout de suite après aux Jeux avait une signification toute particulièrement en ces temps difficiles. Ce sont deux événements merveilleux et émouvants de l'histoire de mon pays.

Nous attendons avec intérêt la poursuite des efforts conjoints entre le Mouvement olympique et l'Organisation des Nations Unies dans les domaines d'activité de l'ONU. En travaillant ensemble sur des questions d'intérêt commun, les États Membres peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de ces deux institutions. L'olympisme est dominé par le symbolisme de l'esprit sportif, de la solidarité et de la promotion de l'entente mutuelle, il peut donc aussi contribuer très concrètement à un monde meilleur et plus pacifique. À cette fin, la coopération pratique entre l'Organisation des Nations Unies et le Comité international olympique dans les domaines de la santé, de l'environnement et de la culture représente le point de départ d'initiatives mutuellement avantageuses.

Le sport peut effectivement être au service de la diplomatie. Les prochains rassemblements d'athlètes du monde entier nous permettent de voir que nous ne sommes pas différents en tant qu'êtres humains — que si nous venons de cultures et de traditions religieuses différentes, nous avons les mêmes espoirs et les mêmes aspirations.

La Croatie se félicite des efforts du Comité international olympique qui a lancé un appel en faveur d'une Trêve olympique et espère qu'il sera respecté dans toutes zones de conflits du monde. Le projet de résolution dont nous sommes saisis — qui, entre autres, demande instamment aux États Membres de respecter la Trêve — représente une contribution importante et tangible du Mouvement olympique à l'objectif le plus important de l'ONU. La coopération entre les deux organisations sur cette question est, par conséquent, tout à fait appropriée et juste.

Enfin, la Croatie est convaincue que les Jeux de la XXVIIIe Olympiade qui se tiendront l'an prochain à Sydney, en Australie, apporteront une contribution importante à la réalisation des objectifs de l'idéal olympique. Nous saluons l'initiative prise par l'Australie de faire présenter ce projet de résolution par M. Daniel Kowalski, un homme dont le

palmarès sportif reflète l'esprit olympique et qui est une fierté pour son pays.

M. Dugan (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : La délégation des États-Unis appuie le rôle positif que les sports peuvent jouer dans l'instauration d'un monde pacifique et meilleur. En particulier, nous croyons à l'idéal olympique et nous encourageons ceux qui oeuvrent quotidiennement — les athlètes, les entraîneurs, les familles et les organisations — à faire de cet idéal une réalité.

La délégation des États-Unis a parrainé cinq résolutions adoptées antérieurement par l'Assemblée dans ce sens et s'associe avec enthousiasme une nouvelle fois aujourd'hui au consensus pour édifier un monde pacifique et meilleur par le sport et l'idéal olympique. Le texte d'aujourd'hui entre dans l'histoire de l'Assemblée. Avec 180 coauteurs, c'est le projet de résolution le plus parrainé de l'histoire de cet organe. Si l'Organisation des Nations Unies décernait des médailles d'or, cette initiative en recevrait une.

Le projet de résolution d'aujourd'hui permet à l'Assemblée de souligner le fait que l'esprit sportif encourage une culture mondiale de paix, de tolérance et de compréhension, surtout parmi les jeunes. En tant qu'États Membres, nous donnons un exemple puissant à la jeunesse du monde en proclamant la Trêve olympique aujourd'hui.

Notre déclaration aurait dû être prononcée par M. Irwin Belk, un homme d'affaires et philanthrope qui est membre de la délégation des États-Unis à la cinquante-quatrième session de l'Assemblée en tant que délégué public. Malheureusement, il n'est pas en mesure d'être ici cet après-midi et il vous envoie ses salutations. Il a souhaité que je dise à l'Assemblée qu'à 78 ans, il continue de croire avec enthousiasme que le sport est pour tous, jeunes et vieux. L'une des raisons d'être des délégués publics, d'après Eleanor Roosevelt, qui a été à l'origine de la tradition, était de présenter directement les vues et l'expérience du public américain lors de l'examen par l'Assemblée des questions qui nous touchent tous.

Outre le fait qu'il a assisté à tous les Jeux olympiques depuis 1960, M. Belk a eu l'honneur d'être membre du Comité olympique des États-Unis pendant plus de 30 ans. Cela s'ajoutait à ses fonctions de membre des conseils d'administration de nombreuses institutions universitaires dans le sud des États-Unis. En associant ces deux intérêts, il a doté de nombreux collèges et universités de gymnases, de pistes de compétitions, de bâtiments universitaires, et il a financé des programmes d'athlétisme et des bourses

d'étudiant. Par exemple, sur le campus de l'East Carolina University, il a contribué à la création du L.T. Walker International Human Centre, qui porte le nom de l'ancien Président du Comité olympique des États-Unis, M. Leroy Walker. Le Centre est unique en son genre, puisqu'il est davantage qu'un centre de formation. Il donne aux athlètes et aux entraîneurs olympiques étrangers les techniques et les connaissances nécessaires pour améliorer l'ensemble d'un programme sportif dans leurs pays. Dans tous les États-Unis et dans le monde entier, ces programmes appuient l'objectif de l'olympisme, qui est de mettre partout le sport au service du développement harmonieux de l'homme, afin d'encourager la création d'une société pacifique soucieuse de préserver la dignité humaine.

Un autre bon ami de M. Belk a été M. Jack Kelly, ancien Président du Comité olympique des États-Unis, fils d'un ancien médaillé d'or olympique — et médaillé d'argent olympique lui-même — et oncle bien-aimé de notre Président par intérim. M. Kelly était un champion de l'olympisme, et c'est en fait un témoignage de l'esprit olympique que le sport peut construire des amitiés et des ponts au-delà des distances et des années. La délégation des États-Unis est heureuse de noter, Monsieur le Président, qu'en tant qu'athlète olympique et membre du Comité olympique international, vous restez fidèle à la tradition familiale.

En prévision de la séance d'aujourd'hui, le projet de résolution a été communiqué aux membres du Comité olympique des États-Unis. Ils nous accompagnent ici de leurs vœux. L'éducation par le sport n'est que la moitié de la philosophie olympique; elle englobe aussi l'éducation par la culture. Cette combinaison de sport et de culture est ce qui crée les idéaux de paix dans l'esprit des hommes, des femmes et des jeunes.

La conférence de juin dernier, organisée par le Comité olympique international et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), a lancé un appel solennel pour que l'éducation pour une culture de la paix par le sport devienne une action prioritaire aux niveaux international, régional, national et local. Partout aux États-Unis, le sport et l'éducation vont en fait de pair. L'action internationale est également prometteuse. Le Forum olympique international du développement récemment créé, auquel participent les États-Unis, unifie également diverses organisations vers un objectif commun — faire de l'éducation physique et du sport pour tous une réalité.

L'Organisation des Nations Unies affirme de plus en plus le pouvoir d'unification du sport. La veille du Mara-

thon de New York, 12 000 coureurs venus de l'étranger se sont rassemblés sur la pelouse des Nations Unies pour un meeting et une course de l'amitié jusqu'à Central Park. Cette année, le Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne, Joschka Fischer, a participé à l'épreuve, et nous le félicitons, ainsi que la délégation allemande auprès de l'ONU, de son esprit compétitif et sportif. En outre, le drapeau des Nations Unies flotte sur des lieux sportifs de plus en plus nombreux, et le Secrétaire général lui-même a récemment assisté à la Coupe du monde de football féminin et a également donné le coup d'envoi du dernier Championnat du monde de base-ball aux États-Unis.

L'appel d'aujourd'hui à la paix au titre de la Trêve olympique est pour nous tous un moment solennel. C'est essentiellement une action humanitaire. Et, sur ce dernier point, prenons acte des nombreuses activités humanitaires du Mouvement olympique pour promouvoir, par le sport, la qualité de vie et le bien-être de ceux qui vivent dans les lieux les plus défavorisés du monde. Il y a des enfants dans des camps de réfugiés, des enfants déplacés, des enfants qui travaillent dans des conditions pénibles, des enfants qui vivent dans la guerre, dans les conflits, dans une pauvreté extrême et dans la violence urbaine. Le Mouvement olympique, par son Département de la coopération internationale, a pris plusieurs initiatives en organisant des activités pour surmonter l'oisiveté et l'ennui, pour enseigner à ces enfants le fair-play, la tolérance et la compréhension, et pour construire des amitiés, en coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme des Nations Unies pour le développement, entre autres. Cette coopération est encouragée par les résolutions de l'Assemblée depuis 1994. C'est quelque chose dont on ne parle pas souvent, et pourtant elle est au coeur des efforts d'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport.

M. Petrella (Argentine) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour l'Argentine que de participer à l'examen du point 22 de l'ordre du jour, intitulé «Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique» et de nous porter coauteur du projet de résolution figurant dans le document A/54/L.26, présenté par l'Australie.

Le grand nombre de coauteurs montre l'importance que la communauté internationale attache à l'idéal olympique en tant qu'instrument de paix dans les relations internationales et cela permet aussi d'envisager que l'on observera la Trêve olympique pendant les prochains Jeux de la XXVIIe Olympiade qui se tiendront à Sydney en septembre 2000.

Les Nations Unies demandent aux parties en conflit de suspendre les hostilités durant les prochains Jeux olympiques et demandent instamment à tous les États d'observer la Trêve, individuellement et collectivement, et de régler leurs différends par des moyens pacifiques.

L'Argentine voudrait s'associer aux autres interventions félicitant le Comité olympique international du travail qu'il réalise, et encourage cet organisme à poursuivre les initiatives et programmes visant à utiliser la Trêve olympique comme un instrument pour promouvoir la paix et le dialogue dans les zones de conflit.

L'idéal olympique, qui se fonde sur l'esprit de tolérance, de solidarité, d'entente entre les peuples et sur la dignité de la vie humaine, dépasse le domaine du sport pour s'étendre à la vie quotidienne, permettant ainsi un échange culturel fluide et une plus grande coopération.

L'éthique olympique ne permet aucune forme de discrimination. Dans leur quête de l'excellence, tous les athlètes sont égaux et le triomphe n'est rien d'autre que le résultat du talent, de l'entraînement et de la persévérance qui récompensent le dévouement et l'effort personnel, sans apporter d'autre avantage que le prestige pour le pays que l'athlète représente.

Le sport fait partie de la vie de tous les peuples et les compétitions encouragent les pays à mettre de côté leurs divergences et à développer les échanges culturels et personnels. Dans un monde menacé par la faim, le chômage et les violations des droits de l'homme, le sport peut devenir un instrument utile pour atténuer les effets négatifs de ces fléaux sur les groupes les plus vulnérables de la société. En tant que modèles de la société, les athlètes ont un rôle de premier plan à jouer dans les efforts de prévention des drogues et de la criminalité urbaine. Cela étant, l'Argentine souligne l'importance du paragraphe 3 du dispositif de ce projet de résolution qui prévoit de faire de la trêve olympique un instrument de paix, de dialogue et de réconciliation au-delà de la période où se tiendront les Jeux olympiques, pour rapprocher ainsi l'idéal olympique des objectifs de la Charte des Nations Unies.

L'Argentine est favorable à la création, sous l'égide du Comité international olympique, d'un Forum olympique international du développement et d'un Centre international pour la trêve olympique chargé de promouvoir la paix et les valeurs humanistes grâce au sport et à l'idéal olympique.

Ma délégation voudrait appeler l'attention sur la fonction unificatrice du sport dans divers domaines de la

vie. Dans le domaine des opérations de maintien de la paix, c'est un moyen de réinsertion des ex-combattants, dans le domaine de l'éducation sociale, c'est une manière de promouvoir la réinsertion des groupes sociaux qui ont été marginalisés, et dans le domaine de la protection de l'environnement, c'est un outil efficace pour intégrer l'homme dans le milieu où il vit, en incluant dans l'éducation sportive la dimension du développement durable.

Enfin, ma délégation adresse tous ses vœux de succès à l'Australie, pays hôte des prochains jeux olympiques et réaffirme son appui au projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. Zmeevski (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le sport et la paix sont des concepts non seulement apparentés, mais qui font également partie d'un tout organique. Pour que la compétition puisse avoir lieu dans l'arène sportive, la guerre doit nécessairement être absente du champ de bataille. Le sport rapproche les peuples; la rivalité inhérente aux sports n'est pas un affrontement entre des ennemis, mais une compétition entre partenaires et collègues qui sont animés du même esprit dans leur quête commune de la perfection.

Le rôle du sport en tant qu'ambassadeur de la paix est particulièrement important lorsqu'il se fonde sur les nobles traditions de la trêve olympique. Aujourd'hui, nous sommes tous à même de définir ce qu'il faut faire d'urgence pour éduquer les générations futures dans l'esprit d'une culture de paix, de non-violence et de tolérance. Il a été maintes fois prouvé que les idéaux de la Grèce antique ne sont pas dépassés, mais qu'au contraire, avec le temps, ils reçoivent un écho nouveau et prennent plus d'importance que jamais. La flamme olympique doit illuminer la voie qui conduira l'humanité vers le troisième millénaire; elle doit être un phare qui indique le chemin à suivre vers un monde sans hostilité ni violence. Il importe de le reconnaître aujourd'hui même, à l'orée du XXIe siècle, et alors que la communauté internationale sort d'un ordre mondial ancien pour entrer dans un nouvel ordre mondial.

En juin dernier, le Président Boris Eltsine a proposé une initiative visant à promouvoir un effort conjoint pour développer une nouvelle conception de la paix au XXIe siècle. Il s'agit de créer une nouvelle culture de la paix où l'édification d'un monde exempt de guerres et de conflits serait une priorité absolue pour les peuples et les individus. Un des aspects de ce concept pourrait être la création, sur les plans international et national, de conditions propices à l'instauration et au maintien de la paix, notamment grâce au sport.

Nous jugeons profondément symbolique le fait que l'an 2000, qui ouvre un nouveau millénaire et qui a été proclamé par l'ONU Année internationale de la culture de la paix, est également une année olympique. Cette coïncidence nous fait encore mieux comprendre que le sport et la paix sont les maillons d'une même chaîne. C'est le fil d'Ariane qui nous fera sortir du labyrinthe des drames et des tensions actuels pour nous amener vers la lumière. Il ne fait aucun doute que l'idéal olympique joue un grand rôle à cet égard.

La Russie, participant actif du Mouvement olympique, est consciente de son potentiel considérable en tant que force de paix. Nombre de capitales olympiques dans le monde ont garde le souvenir de nos athlètes — non seulement à cause de leurs victoires et de leurs records, mais aussi en raison de leur esprit d'ouverture et de compétition honnête, comme leur chaleur et des liens d'amitié qu'ils ont établis. En 1980, Moscou a eu l'honneur d'accueillir les XXIIe Jeux olympiques d'été. Ce fut une fête inoubliable pour des dizaines de milliers d'invités étrangers et des dizaines de millions d'habitants de notre pays car pour la première fois nous avons porté la flamme olympique en tant qu'hôtes des Jeux. En Russie, le souvenir de cet événement est resté gravé dans nos mémoires en Russie.

En juillet 1998, Moscou a accueilli les participants aux olympiades qui sont venus du monde entier et qui étaient cette fois-ci de jeunes représentants des différents pays. À l'initiative de la ville de Moscou, appuyée par l'État, la capitale de la Russie a accueilli, sous l'égide du Comité olympique international, les premiers Jeux mondiaux de la jeunesse dans l'histoire. Plus de 7 000 jeunes athlètes venus de 131 pays ont pris part à cette rencontre. Cet événement rare dans la pratique olympique a reçu un large écho non seulement dans les milieux sportifs, mais également dans le monde entier. À notre avis, l'idée d'organiser des Jeux mondiaux de la jeunesse mérite d'être étudiée attentivement et développée plus avant en raison de l'importance considérable que revêt sur le plan éducatif l'idéal olympique, dont la plupart des adeptes prometteurs sont de jeunes athlètes. Il est possible que ce type de Jeux olympiques pour les jeunes soit une initiative que le Mouvement olympique poursuivra au XXIe siècle.

En septembre 2000, lorsque les dirigeants de tous les pays se réuniront ici au Siège de l'ONU, à New York, pour le Sommet et l'Assemblée du millénaire en vue d'examiner des plans destinés à renforcer la paix, le flambeau des XXVIIIe Jeux olympiques sera allumé à Sydney. Ainsi, tant sur l'East River que dans les stades australiens, nous nous efforcerons chacun à notre manière de réaliser l'objectif de

renforcement de la paix. Nous adressons nos vœux sincères de succès aux organisateurs de ces manifestations dont l'objectif déclaré consiste à promouvoir l'harmonie grâce au sport aux Jeux olympiques. Nous avons bon espoir qu'au seuil du nouveau millénaire, les idéaux de paix, illustrés par les Jeux olympiques, brilleront d'une nouvelle gloire. La Fédération de Russie s'enorgueillit d'être coauteur du projet de résolution dont nous sommes saisis.

Mlle Durrant (Jamaïque) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre aujourd'hui la parole à l'Assemblée sur le point 22 de l'ordre du jour, intitulé «Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique».

L'idéal olympique reflète les objectifs fondamentaux des Nations Unies dans leur quête de la paix et de la concorde entre les pays et les peuples. En fait, la présence du drapeau de l'ONU à toutes les manifestations olympiques témoigne de la vision commune de l'ONU et du Comité olympique international.

Les jeux olympiques restent un brillant symbole de nos tentatives toujours recommencées pour repousser les limites de l'effort humain. De plus, on retrouve dans l'esprit olympique les nobles principes du fair-play et de l'importance du travail d'équipe, de la diligence, de l'engagement et de l'effort.

Nous remercions la délégation de l'Australie de nous avoir présenté le projet de résolution A/54/L.26. Alors que nous nous préparons à relever les défis du rétablissement de la paix et de la consolidation de la paix au nouveau millénaire, il sied que l'Organisation des Nations Unies consacre une attention toute particulière à l'objectif de l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique. Conformément à cet objectif, l'ONU, par la résolution 48/11 de l'Assemblée générale, a remis en vigueur l'ancienne tradition grecque de la Trêve olympique, qui appelle à la cessation de toutes les hostilités pendant la durée des Jeux. L'ancienneté de cette tradition nous rappelle opportunément que les pays voient traditionnellement dans le sport un facteur de la paix.

Ces dernières années, nous avons assisté à une augmentation des conflits motivés par le racisme, la xénophobie et l'intolérance. Les Jeux et l'idéal olympique sont, par contraste, destinés à encourager l'amitié, la compréhension mutuelle et la coopération entre nations et peuples du monde.

C'est pourquoi le Gouvernement jamaïcain s'associe à l'appel lancé en faveur de l'observation de la trêve olympique pendant les Jeux de la XXVII^e Olympiade, qui se tiendront à Sydney en septembre 2000. Nous sommes également favorables à l'observation de la Trêve avant les Jeux olympiques d'été et d'hiver.

La Jamaïque a une riche tradition d'excellence dans le domaine sportif depuis les années 1940, où nos champions d'athlétisme ont fait rêver le monde, à l'époque difficile des lendemains de la Seconde Guerre mondiale. Cette tradition a perduré et aujourd'hui, la Jamaïque est considérée comme une nation sportive de premier plan dans plusieurs disciplines. La discipline qui nous a valu le plus grand nombre d'honneurs pour nos résultats est peut-être l'athlétisme, qui a permis de donner à la Jamaïque une publicité et de lui gagner une admiration et un respect sans commune mesure avec son importance démographique et économique.

Le fait qu'avec des ressources financières, un équipement et une formation limités, nombre de nos jeunes aient pu devenir des athlètes de renommée mondiale tient du miracle, même pour les Jamaïcains. Beaucoup de ces jeunes se servent de leurs talents pour améliorer leur éducation et tous reconnaissent le rôle que jouent les sports, notamment les sports collectifs, dans la stabilité de leurs communautés et du monde.

Dans de nombreuses communautés de Jamaïque, les gens ont pris sur eux de mettre en place leurs propres équipements sportifs et leurs propres équipes et d'organiser des tournois, pleinement conscients du rôle capital que joue le sport en faveur de la paix et de la lutte contre la délinquance juvénile. Dans sa politique nationale pour la jeunesse, le Gouvernement jamaïcain a, de son côté, pris des mesures décisives pour reconnaître le lien entre le sport et la culture d'une part et, d'autre part, la croissance et le développement de notre jeunesse.

Le Gouvernement reconnaît que le sport peut être un moyen de préparer les jeunes à la vie. La construction d'installations sportives est donc une des priorités du Fonds jamaïcain d'investissement social, qui soutient les projets communautaires. Le fonds, créé en 1996, a déjà approuvé la construction de plusieurs mini-stades de football ainsi que de terrains de basket et de netball.

Les retombées positives pour la Jamaïque de sa participation à diverses activités sportives, dont les Jeux olympiques, sont tangibles et importantes. C'est la raison pour laquelle ma délégation est fière de coparrainer le projet de résolution A/54/L.26, intitulé «Pour l'édification d'un

monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique».

M. Boisson (Monaco) : Comme pour l'art et la culture, l'intérêt pour le sport est en Principauté de Monaco — coauteur du projet de résolution A/54/L.26 — une authentique vocation. Cette vocation a conduit à la création de véritables événements sportifs tels qu'Herculis ou le Marathon international de Monaco qui traverse le territoire de trois États, la France, l'Italie et la Principauté de Monaco. Malgré sa petite superficie, mon pays dispose de nombreuses associations et fédérations sportives reconnues par les instances mondiales, et qui contribuent largement au rayonnement d'un véritable «esprit olympique», notamment au sein de la jeunesse monégasque.

Notre territoire accueille également le siège de nombreuses associations sportives internationales. Créée en 1967, l'Association générale des Fédérations internationales de sport regroupe plus de 75 organismes sportifs, fédérations internationales ou associations. L'Association internationale pour un sport sans violence oeuvre depuis 1968 à défendre la fonction culturelle et éducative du sport en s'élevant contre le dopage, le chauvinisme, la tricherie, en un mot, contre toutes les formes de négation de l'esprit olympique.

L'Union internationale de pentathlon moderne, la Fédération internationale d'athlétisme amateur, la Confédération mondiale du sport de boules, l'ATP Tour Europe, l'Union internationale de motonautisme ont leur siège à Monaco.

Pour que la promotion du sport et de ses valeurs puisse trouver auprès des jeunes toute sa résonance, le Gouvernement princier s'emploie notamment à : premièrement, développer la pratique du sport à l'école dès le plus jeune âge, en assurant des cours d'éducation physique et de natation. À cette fin, tous les établissements scolaires construits depuis une vingtaine d'années bénéficient d'installations sportives intégrées comprenant un gymnase et parfois un bassin de natation. Le complexe du Stade Louis II accueille de plus en plus et en priorité les élèves dont les établissements ne seraient pas encore suffisamment équipés.

Deuxièmement, le Gouvernement entend favoriser le sport de masse, en permettant à la jeunesse de pratiquer le plus grand nombre possible de disciplines sportives. On dénombre, en Principauté, plus de 70 disciplines différentes. L'État monégasque accorde très largement des subventions à ces groupements pour leur permettre de bien fonctionner.

Enfin, troisièmement, il s'emploie à encourager le sport de compétition, en mettant en place des structures de haut niveau. Des classes sportives à horaires aménagés permettent en particulier aux jeunes sportifs de mieux harmoniser leur vie scolaire et leur vie sportive. D'autre part, les jeunes particulièrement doués peuvent se voir attribuer des aides financières pour faciliter la réalisation de leurs ambitions.

Le débat qui se déroule aujourd'hui témoigne de la volonté de la communauté internationale d'encourager avec détermination tous les efforts menés pour promouvoir les valeurs olympiques, le respect de l'adversaire et l'amitié entre les peuples. Le soutien en faveur de la Trêve olympique et les appels lancés, à ce titre, aux belligérants à l'occasion des Olympiades et des Jeux d'hiver sont un très grand encouragement. Il est important de rappeler, à ce propos, que la coopération entre l'Organisation et le Comité international olympique a pris une dimension nouvelle et fort importante en 1993, lors de l'adoption par l'Assemblée générale, à sa quarante-huitième session, d'une résolution reprenant le symbole né dans la Grèce antique, de la Trêve olympique.

C'est, en 1994, à Lillehammer, que fut mise en oeuvre pour la première fois cette heureuse initiative. Depuis cette date mémorable, l'Organisation des Nations Unies n'a cessé, avec l'appui très précieux de son Secrétaire général, d'encourager les efforts du Comité international olympique, en adoptant, en 1995 puis en 1997, des résolutions rappelant les objectifs retenus dès l'origine «d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique».

En février 1998, à l'occasion des XVIIIe Jeux d'hiver de Nagano, S. E. M. Kofi Annan, ainsi que le Président de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale, M. Hennadiy Oudovenko, ont lancé, on s'en souviendra avec émotion, un appel solennel à une trêve des conflits, en insistant en particulier sur la valeur non seulement symbolique mais également très concrète de cette initiative.

Qu'il me soit permis de rappeler également la contribution qu'apporte le Comité international olympique au Programme des Nations Unies pour le développement en vue de la promotion d'activités en faveur de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les athlètes n'ont pas hésité, lors des XXVIe olympiades d'Atlanta, en 1996, à s'associer largement à l'appel mondial lancé contre la pauvreté. Certains d'entre eux ont participé à des actions au niveau national ou régional à l'occasion de la semaine pour l'élimination de la pauvreté qui s'inscrit, je le rappelle, dans le cadre de la Décennie consacrée à ce thème par l'ONU.

Parmi les autres missions auxquelles le Comité international olympique semble très attaché, on peut citer celles destinées à renforcer la compréhension interethnique ainsi que celles menées avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sous forme de projets pilotes au Burkina-Faso, au Cambodge, en Equateur et en Tanzanie, notamment. D'autres collaborations entre l'ONU et le Comité international olympique méritent aussi d'être soulignées telles que celles par exemple engagées avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés au Népal, au Ghana, au Kenya, au Guatemala ou encore en Tanzanie, de même que l'initiative prise par le Comité international olympique dans les Balkans, en mars dernier, pour venir en aide aux réfugiés du Kosovo.

Le Comité olympique collabore aussi très régulièrement avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Ce fut le cas à l'occasion de la Conférence mondiale sur le sport et l'environnement et différentes rencontres régionales tenues sur la question.

Le Comité a également été associé au Programme des Nations Unies contre la drogue en organisant une conférence internationale sur ce thème ainsi que des expositions de photographies itinérantes et une table ronde. Cette coopération s'inscrit, bien entendu, dans l'engagement sans faille du Comité international olympique contre le dopage. La Conférence mondiale contre le dopage dans le sport qui s'est déroulée en février 1999 a également été l'occasion d'une étroite collaboration entre les deux institutions. La création de l'Agence mondiale contre le dopage installée en Suisse, à Lausanne, à proximité du Siège du Comité international olympique témoigne à cet égard de la volonté internationale indispensable pour lutter efficacement contre ce fléau.

Les initiatives prises et les actions menées par le Comité olympique depuis l'examen par l'Assemblée générale de ce même point, il y a deux années, révèlent manifestement l'intérêt que les gouvernements de nombreux États attachent au développement et au renforcement des activités olympiques ainsi qu'à la coopération internationale dans ce domaine, gage elle-même d'une meilleure compréhension entre les sportifs. L'organisation mondiale se doit d'encourager sans réserve ces initiatives et ces actions qui représentent une contribution non négligeable au rapprochement et à la paix entre les hommes.

Je voudrais pour terminer rendre hommage à un grand sportif qui vient de disparaître mais aussi à un homme qui a consacré sa vie au développement de l'athlétisme tout d'abord au niveau de son pays, l'Italie, puis au plan mon-

dial en assurant la présidence, depuis 1981, de la Fédération internationale d'athlétisme amateur dont le siège est à Monaco. Le Président Primo Nébolio s'est éteint le 6 novembre dernier, à l'âge de 76 ans. Il laissera dans l'histoire de l'athlétisme une marque profonde, reflet d'une carrière exemplaire qui a commencé par le saut en longueur dont il a été l'un des champions et s'est poursuivie dans le cadre tout d'abord universitaire puis mondial. Il fut, en effet, à l'origine de la création de la Fédération internationale du sport universitaire, dont il assura longtemps la présidence. Président de la Fédération italienne d'athlétisme pendant vingt ans, il cumula à partir de 1992, mandat national et international, puisqu'il fut également un membre très apprécié du Comité international olympique.

Le Président par intérim : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ce point.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/54/L.26.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution?

Le projet de résolution A/54/L.26 est adopté (résolution 54/34).

Le Président par intérim : Nous en avons ainsi terminé avec la phase actuelle de l'examen du point 22 de l'ordre du jour.

Le Président assume la présidence.

Point 41 de l'ordre du jour

Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud

Rapport du Secrétaire général (A/54/447)

Projet de résolution (A/54/L.35)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Argentine qui va présenter le projet de résolution A/54/L.35.

M. Petrella (Argentine) (*parle en espagnol*) : C'est pour moi un motif de grande satisfaction de présenter, au nom des membres de la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud, le projet de résolution publié sous la cote A/54/L.35.

Depuis sa création en 1985, la zone est un forum de débat et un cadre pour le renforcement des relations de coopération et d'amitié entre les États africains et latino-américains qui sont riverains de l'Atlantique Sud. L'Argentine se félicite des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés il y a 14 ans et de la souplesse manifestée pour s'adapter aux changements survenus dans le monde depuis la fin de la guerre froide. Nous estimons que la zone a été une réussite, car elle a permis à des pays aux réalités socioculturelles différentes de réaliser leurs objectifs communs de paix, de développement social et économique et de protection de l'environnement, dans le respect du pluralisme et de la diversité. Preuve de la continuité et de la vitalité de la zone, cinq réunions de haut niveau ont eu lieu à ce jour, la dernière en Argentine en octobre 1998.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité, nous estimons que les zones exemptes d'armes nucléaires, telles que celles prévues dans les Traités de Tlatelolco et de Pelindaba, créent des espaces dans lesquels la menace ou l'emploi de telles armes est interdite, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies.

En ce qui concerne le trafic des armes illicites et la prolifération des armes de petit calibre, les pays de la zone sont convaincus qu'il faut promouvoir l'instauration et le maintien de la paix en détournant le moins possible de ressources vers les armements. Preuve en sont les précieuses initiatives qu'au cours des dernières années les pays américains et africains ont entreprises en étroite coopération.

Étant donné qu'un des objectifs de la zone est le règlement pacifique et concerté des différends existants, nous demandons instamment à tous les États de s'efforcer de régler de façon pacifique, juste et définitive tous les différends en cours dans l'Atlantique Sud, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. L'Argentine souhaite réaffirmer une fois de plus sa conviction que les objectifs de paix et de coopération qui inspirent la zone ne pourront être réalisés tant que la démocratie représentative n'est pas pleinement effective et tant que les droits de l'homme et les libertés fondamentales ne sont pas respectés dans les pays de la région. À cet égard, nous nous félicitons des progrès accomplis durant l'année écoulée pour instaurer et consolider la bonne gouvernance et la transparence au niveau régional. De même, nous considérons que les questions relatives à la paix et au développement sont interdépendantes et indissociables. D'où l'importance de promouvoir la coopération technique et économique, le commerce et les investissements entre les

pays membres de la zone. C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons des progrès réalisés par les États membres en matière de stabilité économique, de modernisation de l'État et d'ouverture des marchés.

La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer crée un cadre réglementaire pour la protection des ressources biologiques maritimes. Cependant, certaines de ses dispositions doivent être complétées par l'Accord sur les stocks de poissons conclu en 1995 et dont l'entrée en vigueur est essentielle.

Une autre question sur laquelle nous voudrions appeler l'attention a trait au transport de combustible nucléaire irradié, de plutonium et de déchets hautement radioactifs. Je voudrais à ce sujet exprimer la préoccupation de mon pays et d'autres États riverains de l'Atlantique Sud face aux risques que pose le transit de bateaux transportant ce type de déchets.

La lutte contre le trafic de stupéfiants et d'autres délits connexes demande un effort concerté de la part de la communauté internationale. À cet égard, l'Argentine déclare de nouveau être disposée à coopérer à la réalisation des objectifs que la zone s'est fixés à Somerset West en 1996 et à Buenos Aires en 1998.

Pour ce qui est de l'assistance humanitaire internationale, je voudrais souligner les progrès réalisés dans le cadre de l'initiative «Casques blancs», qui a été approuvée à l'unanimité par l'Assemblée générale en 1994. Dans le cadre de la zone, les Casques blancs ont fourni une assistance à des communautés aussi diverses que celles de l'Angola, de l'Argentine, du Brésil, de la Guinée équatoriale et de la Sierra Leone, entre autres.

Je ne voudrais pas terminer sans exprimer notre profonde reconnaissance à la République du Bénin, qui a généreusement proposé d'accueillir la sixième réunion de haut niveau des membres de la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud.

Je voudrais brièvement aborder quelques aspects techniques du projet de résolution. Tout d'abord, je demande que l'on veuille bien ajouter à la liste des auteurs les délégations du Cap-Vert et de la Guinée équatoriale, que je remercie pour l'importante contribution qu'elles apportent en se portant coauteurs de cette résolution.

Afin d'améliorer la qualité de rédaction du texte et à l'issue de consultations pertinentes, je voudrais proposer, au nom des auteurs, un amendement oral au paragraphe 10 du

dispositif. L'amendement est purement formel et ne modifie en rien le contenu de ce paragraphe, il ne vise qu'à souligner le fait que les parties doivent appliquer intégralement l'Accord de Lomé.

Je propose qu'à la troisième ligne du paragraphe 10 du dispositif, les termes

(L'orateur poursuit en anglais)

«de s'engager à l'appliquer intégralement»

(L'orateur reprend en espagnol)

doivent être remplacés par

(L'orateur reprend en anglais)

«de l'appliquer intégralement».

(L'orateur reprend en espagnol)

Je propose également d'inverser l'ordre des deux dernières phrases de ce même paragraphe 10, afin que la dernière phrase apparaisse avant l'avant-dernière, pour que la référence au Président du Togo, à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et au Représentant spécial du Secrétaire général apparaisse juste après la phrase faisant référence à l'Accord de Lomé.

Afin d'être plus clair, je vais donner lecture du texte révisé de la version anglaise du paragraphe 10 du dispositif. Le paragraphe se lirait donc comme suit :

(L'orateur poursuit en anglais)

«Se félicite également de l'accord de paix signé le 7 juillet 1999 à Lomé par le Gouvernement sierra-léonien et le Front uni révolutionnaire, et demande aux deux parties de l'appliquer intégralement; rend hommage à cet égard au Président du Togo, à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, au Représentant spécial du Secrétaire général en Sierra Leone et à tous les autres médiateurs qui ont participé aux négociations de Lomé et ont contribué à les faire aboutir; et se félicite de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1270 (1999) du 22 octobre 1999 portant création de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone;»

(L'orateur reprend en espagnol)

Je voudrais également signaler qu'au paragraphe 18 du dispositif, on a omis un mot qui se trouvait dans le texte que les auteurs ont présenté. C'est pourquoi je voudrais qu'à la troisième ligne, après le terme «côtiers», l'on ajoute la conjonction «et», de sorte que le texte se lirait comme suit :

(L'orateur poursuit en anglais)

«En tenant compte des intérêts des États côtiers et conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer».

Ces points précisés, je voudrais remercier l'Assemblée générale de sa patience et demander aux délégations présentes, conscientes des objectifs nobles que nous poursuivons dans la zone, d'appuyer l'adoption du projet de résolution A/54/L.35, tel qu'amendé oralement.

M. Esaw (Togo) : Force est de reconnaître, quatorze années après sa création, que la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud est désormais considérée par la communauté internationale comme un mécanisme précieux qui met à la disposition de ses membres un cadre d'action concertée en vue de la réalisation des objectifs communs de paix, de développement économique et social et de protection de l'environnement. L'examen annuel de cette question par l'Assemblée générale et le large appui que reçoivent les résolutions adoptées subséquentement témoignent du concours positif que la zone est susceptible d'apporter dans la réalisation des buts et objectifs des Nations Unies.

La délégation togolaise, qui s'associe pleinement à la déclaration introductive faite par le distingué Représentant permanent de l'Argentine, ne saurait manquer de féliciter le Secrétaire général pour le rapport qu'il a soumis à notre considération, conformément à la résolution 53/34 de l'Assemblée générale. Elle note avec satisfaction que des actions concrètes sont menées par le système des Nations Unies qui illustrent éloquemment l'appui constant que l'Organisation n'a cessé d'apporter aux États membres de la zone afin de leur permettre de réaliser pleinement les objectifs qu'ils se sont fixés.

Il est clairement établi que la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud présente un immense potentiel qui pourrait être utilement mis à profit par les Nations Unies dans ses efforts obstinés tendant à l'édification d'un monde de paix, tourné vers le développement. Cadre privilégié de coopération entre 24 pays d'Afrique et d'Amérique latine baignés par l'Atlantique, la zone a étendu son champ de concertation à des questions aussi fondamen-

tales et variées qui vont de la promotion de la paix et de la sécurité, à la protection de l'environnement et des ressources biologiques marines.

Mais, selon ma délégation, pour atteindre un degré d'efficacité appréciable, les efforts déployés par les États membres de la zone devraient se concentrer sur les secteurs prioritaires que sont le désarmement, la protection du milieu marin et des ressources qui s'y trouvent et la lutte contre le trafic des drogues. Du reste, les secteurs d'activités précités ont été amplement évoqués dans la Déclaration finale et le Plan d'action adoptés par la cinquième réunion des États membres de la zone, tenue à Buenos Aires, en Argentine, les 21 et 22 octobre 1998.

En matière de désarmement nucléaire en particulier, il est heureux de noter que la zone dispose déjà d'importants Instruments internationaux devant contribuer à favoriser la dénucléarisation de l'Atlantique Sud. L'adoption des Traités de Tlatelolco et de Pelindaba constitue manifestement un jalon important dans la réalisation de cet objectif. Qui plus est, la perspective d'un hémisphère Sud exempt d'armes nucléaires n'est plus un voeu pieux dans la mesure où la dénucléarisation du Pacifique Sud, dans le cadre des Traités de Rarotonga et de Bangkok, participe pleinement de la même démarche. À cet égard, il n'est pas inopportun de croire que les récentes activités menées par le Département des affaires de désarmement, en corrélation avec la zone et qui visent à accélérer l'entrée en vigueur des Traités de Tlatelolco et de Pelindaba contribueront sans nul doute à la réalisation de l'objectif visé.

En ce qui concerne les armes légères et de petit calibre, il n'est plus besoin de s'étendre sur leur caractère déstabilisateur dans la zone. La circulation des armes légères et de petit calibre, on ne le soulignera jamais assez, est dans une large mesure à la base des conflits armés, tout comme elle constitue un ferment pour la criminalité transnationale organisée et le trafic des drogues. C'est pourquoi ma délégation voudrait une fois encore souligner la nécessité pour les Nations Unies d'accroître leur assistance aux États membres de la zone dans les domaines précités, notamment par le biais du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et des institutions de Bretton Woods.

C'est dans cette optique que mon pays se félicite de l'organisation, par le Département des affaires de désarmement, de deux séminaires sur la circulation illicite des armes légères, sous les auspices des Centres régionaux pour la paix et le désarmement en Amérique Latine et dans les

Caraïbes, et en Afrique. Par la voix du Chef de la délégation togolaise à la présente session de l'Assemblée générale, mon pays avait déjà exprimé son ferme appui à la décision de l'Organisation des Nations Unies de convoquer une conférence internationale sur toutes les formes de commerce illicite d'armes.

Pour ce qui est de la criminalité transnationale organisée, du trafic et de l'usage des drogues, il est souhaitable que la coopération qui se développe sur ce plan entre les États membres de la zone continue d'être appuyée par des actions concertées de la communauté internationale. À ce sujet, ma délégation se réjouit des travaux en cours en vue de l'élaboration d'une convention sur la criminalité organisée transnationale et souhaite voir le Comité spécial mis en place à cet effet parvenir au plus tôt à des résultats concrets et positifs.

Ma délégation estime par ailleurs que la protection de l'environnement, et du milieu marin en particulier, revêt une importance capitale pour les membres de la zone.

Du fait de leur incapacité à surveiller de façon adéquate leur espace maritime, incapacité au demeurant liée à leur faible niveau de développement technologique, les États de la zone assistent impuissants aux activités nocives perpétrées dans leur espace maritime, qu'il s'agisse du déversement en mer des déchets radioactifs et toxiques ou de la pêche illégale effectuée à partir des bâtiments de pêche naviguant souvent sous le couvert de double pavillon.

Sans doute, les États membres de la zone sont-ils conscients de ce qu'il leur appartient avant tout de prendre les mesures propres à la réglementation du transport de déchets dangereux et à l'intensification des échanges d'informations au sujet des flottes de pêche qui écument couramment l'Atlantique.

Il n'en demeure pas moins que le système des Nations Unies a un rôle important à jouer dans le cadre de la concrétisation des objectifs de la zone touchant ces aspects particuliers. Cette nécessité pour la communauté internationale d'accompagner, par des actions concrètes, les États membres de la zone dans la poursuite de leurs actions et de leurs efforts visant à l'avènement d'un espace sécurisé, condition *sine qua non* d'un développement durable, transparaît clairement dans le projet de résolution A/54/L.35, dont mon pays est l'un des auteurs et que vient de nous présenter le représentant de l'Argentine.

Le Togo espère que ce projet de résolution bénéficiera, comme par le passé, d'un large appui de l'Assemblée générale.

M. Preware (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer la reconnaissance de la délégation nigérienne au Secrétaire général pour son rapport complet et perspicace sur ce point de l'ordre du jour. La zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud a été reconnue par la communauté internationale comme un mécanisme précieux qui donne aux 24 pays des deux rives de l'Atlantique Sud un cadre important pour leurs efforts concertés dans la poursuite de l'objectif commun de la paix, du développement économique et social et de la protection de l'environnement.

Le Gouvernement nigérian attache beaucoup d'importance aux questions de paix, de sécurité et de développement, telles qu'exposées dans la Déclaration finale et le Plan d'action adoptés à la cinquième réunion ministérielle tenue à Buenos Aires, en octobre 1998. La Déclaration finale identifie fort bien les domaines prioritaires : la dénucléarisation, le règlement des conflits et la lutte contre le trafic illégal de drogues.

Les États membres de la zone veulent un Atlantique Sud exempt d'armes nucléaires. Les Traités de Pelindaba et de Tlatelolco représentent une évolution importante vers la réalisation de cet objectif. L'adhésion du Brésil au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) signifie que tous les États de la zone souscrivent maintenant à ce Traité très important. Ces traités, ainsi que ceux de Rarotonga et Bangkok et celui sur l'Antarctique, ont fait de la moitié du globe une zone exempte d'armes nucléaires. Nous nous en félicitons. Des progrès considérables ont également été enregistrés ces derniers temps dans les efforts visant à prévenir le déversement de déchets radioactifs et dangereux. Nous invitons donc les États dotés d'armes nucléaires à respecter le désir des peuples de l'hémisphère Sud de protéger leur zone contre la menace des armes nucléaires.

Ma délégation est heureuse des progrès accomplis dans la zone pour encourager la paix et la coopération régionales par une meilleure compréhension et par le renforcement des contacts politiques et socioéconomiques. Nous sommes très satisfaits des progrès accomplis l'an passé dans le règlement de certaines situations de conflit dans la zone, qui auraient pu continuer à poser de graves menaces à la paix et à la stabilité. Nous sommes heureux que dans notre partie de la zone, en Afrique, la paix et la démocratie ont été rétablies en Sierra Leone et au Libéria, où le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) a joué un rôle fort important. La

signature de l'Accord de paix entre le Gouvernement sierra-léonais et le Front uni révolutionnaire a été certainement un fait nouveau très bienvenu. Nous invitons maintenant toutes les parties à cet Accord à honorer leur engagement et à mettre en oeuvre effectivement et intégralement l'Accord. La création de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) est un événement marquant dans la recherche d'une paix durable dans la sous-région. Le Nigéria est disposé à jouer un rôle actif au sein de la MINUSIL afin de faciliter la mise en oeuvre de l'Accord de Lomé.

Nous notons que le Gouvernement provisoire de Guinée-Bissau s'est engagé à organiser bientôt des élections législatives et présidentielles, et nous demandons au Gouvernement provisoire, ainsi qu'aux États Membres, d'appuyer le relèvement économique et la consolidation de la démocratie en Guinée-Bissau.

Le Nigéria reste préoccupé par l'intensification du trafic de drogues et du blanchiment d'argent dans notre zone. Les auteurs de ces activités illégales infiltrent et corrompent les structures administratives des gouvernements et des institutions financières, au détriment non seulement des économies nationales, mais aussi du tissu moral de la société. Le Nigéria en a été victime, mais il est déterminé à se débarrasser de ce fléau. Il continuera d'appuyer les efforts internationaux pour éliminer les fléaux connexes de la drogue, du blanchiment d'argent et de la corruption. Nous tenons à exprimer notre reconnaissance pour l'aide immense que le Nigéria a reçue du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues dans l'élaboration et la mise en oeuvre de notre Stratégie globale pour le contrôle des drogues. L'effort a déjà produit des résultats très positifs. L'ampleur du succès déjà atteint se traduit par le fait qu'un nombre croissant de trafiquants de drogues évitent maintenant délibérément les ports nigériens.

Les États membres de la zone ont conscience des dangers que représente la prolifération d'armes de petit calibre pour la paix et la sécurité de la région. Le Nigéria se félicite de l'adoption, en novembre 1997, de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes. La décision prise au dernier sommet de l'Organisation de l'unité africaine renforce notre volonté de lutter contre la prolifération, la circulation et le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre.

Nous nous félicitons aussi des initiatives prises par la CEDEAO pour conclure un accord relatif à un moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères. Le Nigéria prend des mesures pratiques dans la

lutte contre la prolifération des armes illégales. Au nombre des mesures déjà prises figurent la conclusion d'accords bilatéraux avec les États limitrophes pour lutter contre le trafic illicite des armes de petit calibre, l'inclusion des armes de fabrication locale dans l'immatriculation des armes de petit calibre, et la tenue d'un registre de fabricants incluant les fabricants d'armes locaux.

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour exprimer une fois de plus sa reconnaissance au Gouvernement argentin qui a accueilli la réunion de haut niveau de la zone à Buenos Aires en 1998. Nous remercions également la délégation argentine, ainsi que les autres membres du Bureau du Comité permanent de la zone à New York, des efforts qu'ils ont déployés pour la coordination des diverses activités.

M. Moura (Brésil) (*parle en anglais*) : Ma délégation attache beaucoup d'importance à l'adoption par l'Assemblée générale d'un projet de résolution sur la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud.

Cette activité annuelle illustre la reconnaissance, par la communauté internationale, du fait que la zone est un mécanisme précieux qui offre aux 24 pays des deux rives de l'Atlantique Sud un cadre important pour des efforts concertés dans la quête des objectifs communs de paix et de développement.

L'appui reçu par les résolutions de l'Assemblée générale sur cette initiative indique que la pertinence de la zone ne se limite pas à ses États membres, mais qu'elle a un effet important sur la promotion des objectifs de l'ONU.

Le Brésil est convaincu qu'il y a, entre autres, trois domaines où le potentiel de la zone peut être utilisé rapidement : la dénucléarisation de la région, la protection du milieu marin et la coopération dans la lutte contre le trafic de drogues. Il ne fait pas de doute que l'objectif d'une dénucléarisation complète de la région de l'Atlantique Sud peut être atteint. Les Traités de Tlatelolco et de Pelindaba sont déjà un cadre fondamental de référence pour cet effort. Avec l'adhésion du Brésil au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), tous les États membres de la zone sont maintenant parties à ce Traité. La zone constitue un autre élément, avec les Traités de Tlatelolco, de Pelindaba, de Rarotonga, de Bangkok, et sur l'Antarctique, de la réalisation de l'objectif d'un hémisphère sud exempt d'armes nucléaires.

Le Brésil comprend bien que la création de nouveaux mécanismes relatifs à la protection du milieu marin, dans le

cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, contribuerait beaucoup à prévenir les accidents et à promouvoir l'échange d'informations et la coopération. Les programmes élaborés par la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture représentent un instrument important pour promouvoir la coopération entre les pays de la zone dans ce domaine.

La lutte contre le trafic de drogues est un autre objectif qu'il faut poursuivre activement. Le Brésil est convaincu que la coordination des efforts au sein de la zone peut être décisive. Les accords entre les États de l'Atlantique Sud, ainsi que les activités multilatérales, telles que l'initiative antidrogue lancée à la quatrième réunion ministérielle, qui a eu lieu en Afrique du Sud, sont utiles pour renforcer l'efficacité des mesures prises contre cette forme de criminalité organisée. Dans ce contexte, nous nous félicitons du suivi assuré par le Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention de la criminalité.

Afin de parvenir pleinement à ses buts, la zone a besoin d'un appui constant du système des Nations Unies, notamment du Programme des Nations Unies pour le développement et des institutions financières internationales. La cinquième réunion ministérielle de la zone, qui s'est tenue à Buenos Aires en octobre 1998, a une fois de plus renouvelé l'engagement des États membres en faveur des objectifs de la zone. La Déclaration finale et le Plan d'action alors adoptés ont établi différentes modalités de coopération dans l'objectif commun d'assurer la paix, la sécurité et le développement.

Le Brésil est résolu à travailler avec les autres pays de l'Atlantique Sud, ainsi qu'avec les autres membres de la communauté internationale, pour mettre en oeuvre les objectifs fixés dans le Plan d'action de Buenos Aires, distribué l'année dernière sous la cote A/53/650. Le Plan d'action se compose d'initiatives mutuellement avantageuses qui peuvent renforcer la coopération entre les pays membres, et il convient de les encourager.

Comme l'a dit le représentant du Nigéria, nous sommes nous aussi heureux des progrès accomplis dans le règlement de certaines situations de conflit dans la zone.

Nous apprécions et saluons l'offre du Gouvernement béninois d'accueillir la sixième réunion des États membres de la zone.

Enfin, comme le Représentant permanent de l'Argentine, qui a présenté le projet de résolution dont nous sommes

saisis, nous espérons que le projet de résolution A/54/L.35 sera adopté par consensus.

Mme Coelho Da Cruz (Angola) (*parle en anglais*) : Treize années se sont écoulées depuis la création de la zone de paix et de coopération, et elle s'est révélée une instance de dialogue et de renforcement des efforts pour réaliser les objectifs concrets d'intérêt commun visant à promouvoir la coopération Sud-Sud et le développement parmi ses membres.

L'une des priorités de la paix est la dénucléarisation et la démilitarisation. En conséquence, nos pays cherchent à faire de l'Atlantique Sud une zone exempte d'armes nucléaires. Nous appuyons la pleine mise en oeuvre des Traités de Pelindaba et de Tlatelolco, ainsi que la coordination des efforts visant à promouvoir la coopération entre les deux continents, et nous voulons en même temps trouver de meilleurs moyens de mettre fin à la prolifération des armes de destruction massive et au trafic illicite des armes légères et de petit calibre et des armes classiques. Nous continuons d'appuyer les efforts internationaux de déminage.

En raison du fait que certains membres ont dû consacrer presque toutes leurs énergies aux efforts de règlement de leurs conflits internes et de réconciliation nationale, un certain nombre de décisions n'ont pas été pleinement mises en oeuvre, en particulier en ce qui concerne la lutte contre le trafic des armes légères et de petit calibre, la lutte contre le trafic de drogues, la protection du milieu marin et les activités de pêche illégales.

S'agissant de mon pays, cinq années se sont écoulées depuis la signature du Protocole de Lusaka entre le Gouvernement et l'UNITA. Cependant, les tâches principales à accomplir en vue d'une paix durable ne l'ont pas encore été, en particulier le désarmement complet de l'UNITA et la restauration de l'autorité de l'État dans les régions illégalement occupées. En outre, l'intransigeance des rebelles menés par M. Jonas Savimbi, qui n'honorent pas pleinement leurs obligations, préférant conquérir le pouvoir par la force, a plongé le pays dans une nouvelle spirale de violence. M. Savimbi est toujours intéressé à poursuivre son processus de déstabilisation, qui consiste à empêcher le bon fonctionnement des institutions démocratiques, à détruire les villes et villages, l'infrastructure et le patrimoine public et privé, et à tuer impitoyablement les civils, condamnant ainsi le peuple angolais à la misère, à la maladie et à la famine.

À cause de ces actions, en plus des milliers de civils qui ont déjà été tués, près de 3 millions d'autres ont dû quitter leurs demeures pour trouver refuge dans les régions

contrôlées par le Gouvernement. Ces communautés ont besoin de recevoir une aide humanitaire de la part de la communauté internationale.

Compte tenu du grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées, le Gouvernement, qui a mis en oeuvre un programme national d'aide humanitaire, appelle la communauté internationale à continuer d'apporter une aide accrue aux secteurs les plus démunis de la population en vue de faciliter leur réinstallation et leur réinsertion dans le processus de production et de développement.

La situation économique actuelle dans le monde est un motif de vive préoccupation pour les pays en développement; il est donc essentiel de rechercher et de promouvoir de nouvelles formes de coopération économique internationale fondées sur un partenariat mutuellement avantageux pour toutes les parties. C'est dans ce contexte que la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud se détache en tant qu'unique instance régionale de dialogue et de rapprochement entre les pays d'Afrique et d'Amérique latine qui souhaitent renforcer leur coopération économique, commerciale, scientifique et technique en l'absence de toute contrainte ou décision unilatérale.

La protection du milieu marin, la préservation des ressources biologiques de l'Atlantique Sud et les efforts visant à lutter contre le trafic de stupéfiants constituent d'autres domaines prioritaires de coopération pour nos pays.

Compte tenu du manque de ressources adéquates pour mettre pleinement en oeuvre toutes ces initiatives, ma délégation engage vivement les institutions spécialisées de l'ONU et les organisations compétentes à fournir une aide appropriée aux États membres.

Les États membres de la zone appellent tous les États Membres à voter pour le projet de résolution A/54/L.35.

M. Amehou (Bénin) : C'est pour moi un agréable devoir de prendre la parole au nom de la délégation béninoise au cours de ce débat consacré à la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud.

Avant de continuer mon propos, je voudrais présenter les félicitations de ma délégation au Secrétaire général pour le rapport A/54/447 qui contient des informations fort utiles qui contribueront, j'en suis sûr, à enrichir nos discussions.

Mon pays, la République du Bénin, se félicite de la création de cette zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud, qui est un mécanisme précieux mettant à la

disposition de 24 pays des deux rives de l'Atlantique Sud un important cadre d'action et de coopération concertées ayant pour objectifs communs la paix, le développement économique et social et la protection de l'environnement.

Ma délégation saisit cette occasion pour présenter ses félicitations au Gouvernement de l'Argentine pour avoir accueilli à Buenos Aires les 21 et 22 octobre 1998 la cinquième réunion ministérielle qui a adopté par consensus une Déclaration et un Plan d'action qui restent un document très important pour l'Organisation.

Cette Déclaration souligne la détermination à accroître la coopération dans les domaines d'intérêt commun comme la préservation des ressources halieutiques, le développement du commerce et de l'investissement, le développement de la coopération technique, la préservation des réserves d'eau douce et l'élaboration d'une réglementation appropriée du transport par mer des déchets radioactifs.

La zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud doit être épargnée par la course aux armements et surtout doit rester exempte d'armes nucléaires.

À cet égard, la délégation du Bénin se félicite de l'existence sur chacune des deux rives de l'Atlantique Sud des Traités de Pelindaba et de Tlatelolco qui demeurent deux cadres importants pour la dénucléarisation de la région.

Le Bénin attache une grande importance à la paix dans cette zone, seul gage pour une coopération fructueuse entre les États membres.

Mais force est de constater que l'Organisation fait encore face à des situations de conflit à l'intérieur même de nombre de ses États Membres. À ces maux dus à l'intolérance et à l'intransigeance politiques entretenues et soutenues par des forces opposées à une évolution démocratique et à un développement durable de nos pays, s'ajoutent aussi des préoccupations majeures liées au phénomène de mondialisation.

Mais dans le monde de l'après-guerre froide et face au phénomène de mondialisation marqué par l'interférence et le choc des intérêts, les défis à relever pour garantir la paix et le bien-être de l'humanité sont plus que jamais communs et appellent en conséquence des solutions communes.

Ce constat confirme éloquemment, s'il en était encore besoin, la validité de l'existence de la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud en tant qu'instrument de

coopération Sud-Sud et de forum pour la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Ma délégation voudrait lancer un appel à tous les États membres de la zone pour qu'ils soutiennent le processus de paix et de réconciliation en Angola, en Guinée-Bissau, au Libéria, en Sierra Leone et en République démocratique du Congo.

Nos efforts communs doivent faire revenir la paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Pour atteindre pleinement ses objectifs, la zone a besoin de l'appui constant des organismes des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement et les institutions financières internationales.

Pour terminer, je voudrais renouveler, au nom du Gouvernement béninois, l'engagement pris depuis la troisième réunion ministérielle de la zone, tenue à Brasilia en 1994, d'accueillir au Bénin la sixième réunion ministérielle de notre Organisation. Le Bénin espère bénéficier du soutien et de l'expérience des pays qui ont déjà accueilli les réunions précédentes de la zone et également de tous les États membres pour la tenue de cette sixième réunion ministérielle qui sera la première au cours du prochain millénaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution A/54/L.35, tel qu'il a été révisé oralement.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Haïti, Hongrie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Koweït, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Malte, Maurice, Mexique, Myanmar, Namibie, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal,

Qatar, République arabe syrienne, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Sénégal, Seychelles, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Thaïlande, Togo, Tunisie, Uruguay, Venezuela, Yémen.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 41 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h 5.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

États-Unis d'Amérique.

Par 97 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution A/54/L.35, tel qu'oralement révisé, est adopté (résolution 54/35).

[Les délégations du Pérou, de la Slovénie et du Tadjikistan ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.]

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant des États-Unis, qui souhaite expliquer son vote sur la résolution qui vient d'être adoptée.

Mme Steele (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se sont une fois de plus abstenus dans le vote sur le projet de résolution sur ce sujet parce qu'ils estiment que les zones internationalement reconnues doivent être créées par le biais d'instances régionales multilatérales et non par des résolutions de l'ONU.